

Cependant, j'estime que nos délégués ont fourni un apport proportionné aux intérêts du Canada dans la question. A l'une des séances plénières du début, le premier ministre a conseillé aux ministres des Affaires étrangères de se réunir au cours des délibérations pour étudier les questions débattues à mesure qu'elles se présenteraient. Voilà l'une des seules propositions vraiment pratiques formulées durant ces réunions au sujet de la marche à suivre. On y a fait bon accueil. On y a même donné suite dans une certaine mesure. J'estime qu'elle a grandement facilité les travaux de la conférence.

Mais la portée restreinte du mandat, le caractère imprécis du règlement intérieur et les discussions acrimonieuses provoquées dès le début par le mode de procédures et auxquelles le Canada n'a pris aucune part, ont compromis les travaux de l'assemblée et vicié l'atmosphère des délibérations. En outre, il a fallu interpréter, et non pas simultanément, tous les discours en trois langues, et fixer une limite de temps à la conférence, soit le 15 octobre, afin de permettre la tenue d'une assemblée des Nations Unies à New-York le 23 octobre. Tous ces éléments, joints à d'autres, ont réduit son champ d'action. Il était humainement impossible d'accomplir autant dans un si bref délai.

Par exemple, vers la fin, la commission territoriale de l'Italie se réunit à neuf heures du soir et demeura au travail jusqu'à six heures le lendemain matin. Il y a mieux, toutefois; une autre ouvrit ses séances à dix heures du matin et siégea jusqu'à près de trois heures le lendemain après-midi, c'est-à-dire pendant vingt-huit heures et demie consécutives.

La tournure qu'a prise le débat sur les questions soumises à la conférence a fait ressortir le vote et la façon de l'enregistrer. La paix ne tient ni à des votes ni à des veto. Il faut y arriver au moyen d'ententes patiemment élaborées par des gens qui ont à cœur l'établissement de la paix.

La conférence a terminé ses travaux le 15 octobre et a exprimé ses vues à l'égard de questions sur lesquelles le conseil des ministres des Affaires étrangères n'était pas parvenu à s'entendre auparavant. Ces opinions ont fait l'objet d'études de la part du conseil, lors de ses réunions de New-York, et il est évident qu'elles ont contribué aux règlements effectués plus tard, en décembre.

Les traités sont maintenant signés. Dans leur ensemble, ce sont d'assez bons traités. Je suis, toutefois, parfaitement convaincu que la conférence de Paris a contribué à les amé-

liorer, amélioration qui vient de ce que quatre grandes puissances ont consulté 17 autres nations avant d'en arrêter les termes.

La conférence de Paris nous a montré ce qu'il faut éviter dans de telles réunions; elle n'a pas indiqué, toutefois, qu'il ne faut pas de ces conférences, bien au contraire.

Pour ce qui est des observations de l'honorable député de Peel, qui prétend que nous aurions dû exprimer nos vues plus tôt, je dirai qu'à mon sens il eût été impossible, à une seule conférence, d'exprimer longuement notre avis sur la procédure à suivre à une autre réunion.

Les dernières discussions en séance plénière sur le texte des traités et sur les vœux ont commencé le 7 octobre. Les délibérations devaient se terminer le 15 octobre; il ne restait donc que six jours de séance pour les discussions finales, de même que pour les votes. Ces derniers ont occupé près de la moitié du temps. Par conséquent, tous ceux qui avaient des observations à formuler ont dû les condenser grandement.

Pour montrer qu'on n'avait aucune raison d'attendre jusqu'aujourd'hui pour critiquer la façon de procéder, je désire consigner au compte rendu les observations que j'ai faites lors de la séance finale. Voici ce que j'ai dit le 8 octobre:

Nous espérons que l'expérience acquise au cours de cette conférence portera des fruits. Ainsi, chacun des délégués ici présents se rend compte de quelque lacune dans le règlement intérieur, règlement qu'il faudrait reviser et développer eu égard à l'expérience acquise. On pourrait peut-être formuler des recommandations relativement aux rouages requis pour la rédaction des traités de paix qui restent à élaborer. Nous espérons que, avant la fin de cette conférence, ou immédiatement après, on invitera les nations animées d'un tel désir à soumettre des propositions concernant la procédure à suivre dans le cas des traités de paix avec l'Allemagne et le Japon.

Ainsi, je songeais précisément, à Paris, en octobre, au point de vue que l'honorable député de Peel a exprimé aujourd'hui, en mars. Je crois l'avoir fait valoir dans une mesure plus complète que n'importe quel autre délégué des vingt et une nations représentées à la conférence. Aucun des orateurs n'a abordé les questions de procédure ni exposé d'une façon aussi complète que je l'avais fait dans ces observations et dans les autres que renfermait ma brève allocution, les leçons à tirer de nos délibérations de Paris.

Pour ce qui est du second point, savoir si le retrait des troupes canadiennes de l'Europe occidentale a eu un effet quelconque sur notre situation actuelle, je dois vous dire, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre, que rien